

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le 29 novembre à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Belleville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge Laurent, maire.

Vote du taux de la nouvelle « Taxe d'aménagement »

Le Conseil Municipal a décidé d'instituer le taux de 3,5 %, sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée de deux ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Recensement de la population 2012

« Désignation du coordinateur municipal et des agents recenseurs »

Considérant la nécessité de recruter 3 agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier 2012 au 18 février 2012. Le conseil valide les candidatures suivantes : Madame WEIL Marie-Josée, Mme Cindy LOUIS, M. Gérard BOICHOT.

M. Maurice VILAIN est nommé Coordinateur Communal.

Renouvellement de la convention « Prévention Santé au travail » CDG 54

La convention d'adhésion « Prévention Santé au travail » validée avec le Centre de Gestion 54 et qui arrive à échéance au 31 décembre 2011, est renouvelée du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Repas des Seniors 2011

Comme chaque année, le Conseil Municipal a chargé la Commission des fêtes d'organiser le traditionnel repas annuel des personnes âgées de 65 ans et plus.

Celui-ci s'est déroulé le samedi 29 octobre 2011 à la salle polyvalente.

Le prix de ce repas, offert par la Municipalité, est de 34 € par personne.

La gratuité est totale pour les personnes de 65 ans et plus au 31/12/2011 ; les conjoints de moins de 65 ans prennent à leur charge le repas.

Dotation de Solidarité 2011

Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité, année 2011, pour les achats suivants :

«Matériel de bureau et matériel informatique» article 2183 et « Autres immobilisations corporelles» article 2188 pour un montant total de 2 445,82 € HT.

Décision modificative - Dissolution du SIS /Dieulouard

Suite à la dissolution du SIS de Dieulouard et afin d'intégrer au sein de la comptabilité les parts revenant à la collectivité, des crédits budgétaires sont à inscrire aux comptes suivants :

Compte de résultat en Investissement (001) la somme de 5.085,44 €

Compte de résultat en Fonctionnement (002) la somme de 3.374,60 €

Décision modificative - Budget Assainissement

Considérant que le budget M49-Assainissement voté au conseil du 20/04/2011, doit faire l'objet d'inscriptions complémentaires pour prise en compte de recettes non prévues au Budget Primitif, le Conseil Municipal décide :

L'ouverture de nouveaux crédits en recette au compte 238 « Avances et Acomptes versés » pour un montant de 141.026,28€.

L'ouverture de nouveaux crédits en dépenses au compte 2315 « Installations, matériel et outillage technique » pour un montant de 141.026,28€.

Transfert de Crédits - Clé USB

Suite à l'acquisition d'un certificat électronique 'Sociéposte' (clé USB) pour le transfert d'actes administratifs dématérialisés, un virement de crédit est à effectuer :

du compte 020 « Dépenses imprévues (Section d'investissement) »

au compte 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences...» pour un montant de 323 €.

Transfert de Crédits - Frais d'Etudes

Un virement de crédit pour 'Frais d'Etudes' est à effectuer du compte 020 « Dépenses imprévues (Section d'investissement) » au compte 203 «Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion pour un montant de 900 €.

Annulation titre sur exercice antérieur

Le titre 270 de l'année 2010, concernant la concession de terrain « Relais hertzien » à NUMERICABLE, d'un montant de 1.152,27 € fait l'objet d'une annulation de titre sur exercice antérieur. Le tiers concerné étant TDF et non pas NUMERICABLE ;

Les écritures de régularisation suivantes sont à effectuer :

mandat au compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » pour le tiers NUMERICABLE d'un montant de 1. 152,27 €.

nouveau titre de recette au compte 70323 « Redevance d'occupation du domaine public communal » pour le tiers TDF d'un montant de 1.152,27 €.

Cadeau de départ à la retraite

Madame Lorette NOEL a fait valoir ses droits à la retraite fin décembre 2011.

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer un montant de 400 € pour le cadeau de départ.

Le Maire, Serge Laurent